



14634270218



008511

[REDACTED] SJ T141(B)
[REDACTED] U

Le 15 août 2023

Numéro d'identification : [REDACTED]

**Objet : Information concernant les revenus d'entreprise provenant
du secteur des services personnels**

Bonjour,

Selon les renseignements que nous avons, vous avez tiré des revenus de la vente de produits ou de services personnels au cours des dernières années. Ces services peuvent être dans le domaine de la coiffure, de l'esthétique, de l'entretien ménager ou de la photographie, ou des services rendus par des agences de voyages.

Si vous avez effectué ce type d'activité, nous désirons vous informer des obligations fiscales qui en découlent.

Les revenus tirés de la vente de produits ou de services personnels sont considérés comme des revenus d'entreprise. Vous devez donc les inscrire dans votre déclaration de revenus, à la ligne 164, et joindre à votre déclaration l'annexe L ainsi que l'un des documents suivants :

- vos états financiers;
- le formulaire *Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession* (TP-80), rempli.

De plus, si vous avez vendu de tels produits ou services au cours des années passées et que vous n'avez pas déclaré de revenus d'entreprise, vous devez modifier les déclarations de revenus que vous nous avez transmises pour ces années. Vous pouvez le faire à l'aide de notre service en ligne, dans Mon dossier pour les citoyens, ou du formulaire *Demande de redressement d'une déclaration de revenus* (TP-1.R).

Notez que nous effectuons régulièrement des vérifications afin de nous assurer que chacun respecte ses obligations fiscales.

Vous avez des questions?

Consultez revenuquebec.ca. Vous y trouverez, entre autres,

- le guide *Les revenus d'entreprise et de profession* (IN-155);
- les formulaires TP-80 et TP-1.R.

Vous pouvez également communiquer avec nous au 418 659-6299 (Québec), au 514 864-6299 (Montréal) ou au 1 800 267-6299 (sans frais).

... verso

Nous accordons la plus haute importance à la protection de vos renseignements et à la confidentialité de votre dossier. Si vous nous appelez, assurez-vous d'avoir en main votre numéro d'assurance sociale ainsi que deux documents récents parmi les suivants afin que nous puissions confirmer votre identité :

- un avis de cotisation ou de détermination;
- un état de compte;
- toute autre communication que nous vous avons transmise.

Votre engagement à respecter vos obligations fiscales est essentiel à notre mission. Nous vous remercions de votre collaboration.

La Direction du centre des relations
avec la clientèle des particuliers